

N° 173480-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 14 novembre 2022

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : un projet de délibération

1. Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) – Art. 7 – TITRE 2 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les statuts de la CMA étaient fixés par la délibération n° 79/CP du 12 février 2009. Ils prévoyaient qu'un représentant de chaque province assiste à l'assemblée générale, avec voix consultative.

Or, la délibération de 2009 a été abrogée par la délibération n° 168 du 19 août 2021, et les statuts ont été modifiés. L'article 26 de la délibération de 2021 prévoit que les présidents de province, ou leur représentant, assistent à l'assemblée générale, avec voix consultative.

Par conséquent, il est proposé d'abroger l'article 7 de la délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019. Un arrêté est préparé en parallèle, afin de désigner un représentant de la présidente de l'assemblée de la province Sud.

2. Comité de l'organisation sanitaire et sociale (COSS) – Art. 47 - TITRE 5 – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Mme TIEOUE représentante suppléante de l'assemblée de la province Sud au Comité de l'organisation sanitaire et sociale (COSS) siège également en tant que présidente de la commission de la santé et de la protection sociale du congrès de Nouvelle-Calédonie.

Il est donc proposé de remplacer Mme TIEOUE à ce comité.

Voir le tableau récapitulatif ci-dessous

Organisme	Désignation actuelle	Remplacement proposé
Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) (Art. 7 - Délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019)	Mme Léa Tripodi	<i>Article à abroger</i>
Comité de l'organisation sanitaire et sociale (COSS) (Art. 47 - Délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019)	Madame Nadine JALABERT, titulaire Madame Ithupane TIEOUE, suppléante.	<i>M. / Mme.....,suppléant(e)</i>

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.